



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 10 décembre 2013

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 9 décembre 2013

Présidence : Gilles Vuagniaux

Préavis Municipal No 28/2013 – Budget de fonctionnement 2014

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver le préavis No 28/2013 : Budget de fonctionnement 2014 ;
- d'accepter le budget 2014 tel que présenté.

Le Vice Président :

Gilles Vuagniaux



La Secrétaire :

Françoise Prélaz

Avis affiché au pilier public du 10 décembre 2013 au 14 janvier 2014

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **10 jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août**, il sera prolongé de **10 jours** (art. 110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »